

L'ÉVEIL

de la nation

Hebdomadaire togolais d'informations générales - Fondé en 2004 Prix : 250 F CFA

**Campagne Agricole 2022-2023 :
Le Gouvernement mobilise
76 000 tonnes
d'engrais** P.4



La table lors de la rencontre avec la presse

Terrorisme :

Faure Gnassingbé appelle la population à une étroite collaboration avec les FDS



P.3

Des éléments des forces de défense et de sécurité.

Vision pour tous au Togo :
**La PIA lance une vaste campagne
nationale d'opérations
gratuites contre la Cataracte** P.2



**Gestion rationnelle du temps
à l'approche des examens:
Les activités
non-pédagogiques
suspendues** P.3



**Forum des administrations
fiscales ouest-africaines :
Les risques dans le
secteur minier au
cœur d'un atelier** P.5



**Taxe d'habitation au Togo:
Pistes de réflexions
pour booster sa
collecte** P.6&7



**La puissance
de La Fibre pour tous!** À partir de **15000 FCFA** /mois



Avancez. Pour vous. Pour tous. togocom.tg



Vision pour tous au Togo:

La PIA lance une vaste campagne nationale d'opérations gratuites contre la Cataracte

La PIA place le développement durable au cœur de sa stratégie et met en place, depuis son lancement, des actions sociales permettant d'impacter positivement les populations. C'est dans ce sens que sous la supervision du ministère de la Santé, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) a lancé le 04 avril dernier une campagne d'opérations gratuites de la cataracte dans toutes les régions du pays.

Dénoté programme médico-chirurgicale " Vision pour tous ", cette campagne été entièrement financée par ARISE IIP/PIA.

Le projet consiste à apporter un traitement ophtalmologique à l'ensemble de la population

togolaise. Spécifiquement, il s'agit de consulter et d'administrer des opérations chirurgicales gratuitement aux Togolais atteints de la CATARACTE DE L'ŒIL sur tout le territoire du Togo.

Ainsi, les opérations ont démarré dans la région

des savanes le 4 avril 2022, poursuivi dans la région de la Kara le 25 avril, s'en suivra dans les régions Centrale et des Plateaux respectivement, et s'achèvera dans la région Maritime, précisément dans le grand Lomé le 06 août 2022.



À ce jour, cette campagne a déjà permis l'opération de 1410 personnes atteintes de la cataracte. Le programme envisage de faire bénéficier 10.000 à 15.000 Togolais d'ici août 2022.

Au terme de ces opéra-

tions chirurgicales sur tout le territoire du Togo, l'équipe médicale d'ARISE IIP/PIA prévoit d'offrir des séances de formation aux médecins togolais sur les nouvelles techniques de la médecine ophtalmologique et **chirurgicale**.

Sécurité alimentaire :

Le Japon apporte 3 000 tonnes de riz au Togo

Les relations de coopération entre le Togo et le Japon sont au beau fixe. En témoigne cet important don d'environ 3 000 tonnes de riz du Japon au gouvernement togolais. La cérémonie officielle de remise s'est déroulée ce jeudi 12 mai 2022 à Lomé en présence du Premier secrétaire de l'ambassade du Japon au Togo et du directeur de cabinet du ministère de l'Agriculture.

Le Togo réceptionne le riz KR 2020 évalué à 1 500 000 000 F CFA. Cette assistance du Japon vient renforcer et consolider les actions du gouvernement togolais pour faire face aux impacts de la crise sanitaire de la COVID-19.

Dans son allocution, le Directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural a au nom de son patron, témoigné la gratitude du gouvernement togolais au Japon.

" L'importance des projets KR dans la vie de nos populations n'est plus à démontrer. Ils permettent d'acquérir des céréales, pour les mettre à disposition des populations à des prix abordables sur l'ensemble du territoire national" a-t-il déclaré.

Au-delà de la mobilisation des vivres au profit des populations, les projets KR permettent de

constituer des fonds de contrepartie qui servent à financer des projets de développement socio-économique pour le bien-être des populations.

Notons que ces stocks de riz offerts par le Japon seront déversés dans les magasins de l'Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire (ANSAT) sur



Remise symbolique du don

toute l'étendue du territoire national et vendus à

des prix qui seront accessibles à **tous**.

CONSEIL DES MINISTRES DU 11 MAI :

L'essentiel de ce qui a été dit

Le gouvernement s'est réuni ce jour en conseil des ministres sous la présidence du Chef de l'État, Faure Gnassingbé. Plusieurs sujets portant sur divers domaines, étaient au menu des travaux mais dès l'entame des travaux, le Conseil a été informé par le Président de la République, " de l'attaque d'un poste avancé du dispositif de l'opération Koundjoaré situé dans la localité de Kpékpakandji (préfecture de Kpendjal) ".

Communiqué du Conseil des Ministres - Lomé, mercredi 11 mai 2022

1. Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11



mai 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

2. A l'entame du conseil, Son Excellence Monsieur le Président de la République, a informé le conseil de l'attaque d'un poste avancé du dispositif de l'opération

Koundjoaré situé dans la localité de Kpékpakandji (préfecture de Kpendjal).

3. Saluant la bravoure des forces de défense et de sécurité, il a invité le conseil des ministres à observer une minute de silence en hommage à ceux qui ont perdu la vie lors de cette attaque.

4. Le Chef de l'État a, au nom de la nation, présenté ses condoléances aux forces armées togolaises ainsi qu'aux familles des disparus et exprimé sa sympathie et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.

5. Le conseil invite la population à faire preuve de vigilance et à coopérer étroitement avec les forces de défense et de Gouvernement sécurité pour préserver la paix, la sécurité et l'intégrité de notre territoire.

6. Le conseil a ensuite examiné trois (03) projets de décret et écouté une (01) communication.

1. Au titre des projets de

Suite à la page 4

TERRORISME : Faure Gnassingbé appelle la population à une étroite collaboration avec les FDS

Pour la deuxième fois en moins de six mois, le Togo a été la cible d'attaques terroristes.

Si le pays de Faure Gnassingbé a pu repousser la première ayant eu lieu à Sanloaga dans les Savanes à la mi-novembre de l'an dernier, celle qui a eu lieu dans la nuit du 10 au 11 Mai dernier aura été fatale aux forces de défense et de sécurité.



Des éléments des forces de défense et de sécurité

8 morts, 13 blessés, un jeep calcinée, un véhicule blindé endommagé et une arme d'assaut emportée, telle est entre autres le bilan dressé après le passage de la soixantaine de terroriste lourdement armés à dos de

plusieurs motos dans la localité de Kpépakandji (préfecture de Kpendjal).

En conseil des Ministres mercredi, le Chef de l'Etat a salué la bravoure des forces de défense et de sécurité. Il a rendu un vibrant hommage

à ceux qui sont tombés et présenté ses condoléances émues à l'armée et aux familles des disparus. Il a par la même occasion exprimé sa sympathie et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Il est établi depuis que ce fléau d'attaques terroristes a le vent en poupe en Afrique de l'Ouest que, très souvent les assaillants bénéficient de la complicité de certains citoyens.

A ce propos, le président de la République a invité la population à faire preuve de vigilance et à coopérer étroitement avec les forces de défense et de sécurité

pour préserver la paix, la sécurité et l'intégrité de notre territoire.

On se souvient que le 26 Avril dernier, dans le cadre de la commémoration des festivités marquant le 62ème anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, 21 Militaires qui se sont illustrés par leur bravoure dans l'attaque repoussée de Sanloaga ont été décorés par le Chef de l'Etat.

Le Togo était jusqu'alors le seul pays de l'Afrique de l'Ouest à n'avoir pas enregistré d'attaque aboutie sur son sol.

Kpéafia Biva



Une vue des dégâts de l'attaque barbare

Togo : Une nouvelle envolée des prix des produits pétroliers

La rumeur est finalement devenue clameur. Le gouvernement a procédé ce 9 Mai 2022 à une augmentation des prix des produits pétroliers.

Ainsi, depuis le 10 Mai 2022, les marquoirs des stations-services affichent

- super 625

- gas-oil 660
- pétrole lampant 580
- mélange 2 temps 718 F

Cette augmentation, la

seconde sur une période d'un mois et demi intervient dans un contexte généralisé d'augmentation du prix du

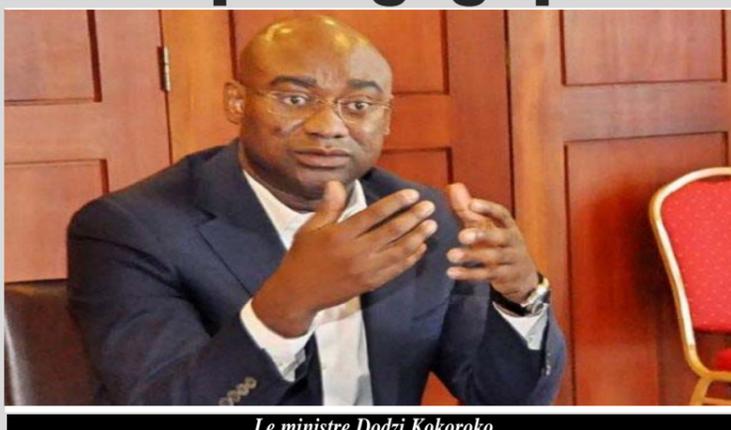


Gestion rationnelle du temps à l'approche des examens:

Les activités non-pédagogiques suspendues

L'année académique tire à sa fin. Vu le contexte de crise sanitaire et pour une gestion rationnelle du temps, le ministère en charge de l'éducation prend des dispositions.

Un communiqué du professeur Dodzi Kokoroko, ministre des enseignements primaire, secondaire et technique rendu officiel le mardi 10 mai dernier précise : " en dehors des animations pédagogiques, réunions, manifestations, séances de



Le ministre Dodzi Kokoroko

sensibilisation, ou tout autre regroupement, sont interdites dans tous les établisse-

ments, tant publics que privés".

Le ministre soutient la

nécessité de " permettre une gestion parcimonieuse du reste du temps consacré aux révisions et aux préparatifs ".

En outre, la note explique que les activités suspendues peuvent reprendre après les examens. Notons que le BAC1 ouvre le bal des examens de fin d'année. Les épreuves seront lancées ce lundi 16 mai sur l'ensemble du territoire.

MF

baril. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est venue compliquer une situation déjà complexe.

Le gouvernement togolais malgré la subvention estimée à des dizaines de milliards n'a pas pu éviter cette nouvelle augmentation. Toutes fois, l'exécutif togolais n'hésitera pas comme il en a l'habitude à faire baisser les prix si la situation à l'international s'améliorait. Pour rappel la dernière augmentation des prix du carburant est intervenue le 30 Mars dernier.

levelil.tg

Campagne Agricole 2022-2023 :

Le Gouvernement mobilise 76 000 tonnes d'engrais

La superposition des crises au niveau mondial avec impact direct sur le Togo n'a émoussé en rien la volonté du gouvernement d'assurer la sécurité et la sûreté alimentaire aux populations. Face à la presse ce lundi 09 mai 2022, les responsables du Ministère ont dévoilé les mesures prises pour un bon déroulement de la campagne 2022-2023.

Pour le compte de la campagne 2021-2022, les résultats sont encourageants.

En termes de bilan, la campagne a permis de dégager des excédents bruts de productions de 199 682 tonnes de céréales, 751 703 tonnes de tubercules et 189 186 de légumineuses.

La hausse des prix des denrées alimentaires de base notamment le maïs, le

sorgho et le niébé consécutive à l'inflation sur ses produits souvent exportés vers les pays affectés par les crises sécuritaires et alimentaires, le ministère a tenu à rassurer l'ensemble de la population, que le gouvernement a pris des dispositions qui sont entre autres le renforcement et le déploiement du dispositif de l'Agence Nationale de la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT).

En ce qui concerne la campagne 2022-2023, des dispositions nécessaires sont prises. Pour ce qui est des intrants, le gouvernement a pu mobiliser cette année 76 000 tonnes d'engrais contre 68 000 la campagne passée. L'objectif est de pouvoir satisfaire tous les agriculteurs sur l'ensemble du territoire.

" Un suivi rigoureux est mis en place pour limiter la



spéculation constatée au cours de la campagne précédente.

De même, la surveillance aux frontières sera renforcée pour éviter le trafic vers les autres pays frontaliers " a rassuré monsieur KONLANI K. Dindioque, directeur de cabinet du ministre.

Dans la même veine, plus

de 3 000 tonnes de semences ont été certifiées et déployées sur le terrain avec le réseau national des producteurs semenciers.

Notons que la feuille de route gouvernementale ambitionne de faire de l'agriculture togolaise un véritable moteur de croissance et de création d'emplois.

Gauthier

CONSEIL DES MINISTRES DU 11 MAI :

L'essentiel de ce qui a été dit

Suite de la page 2

décret,

7. Le conseil a examiné en deuxième lecture le projet de décret portant code des marchés publics.

8. L'étude se poursuivra lors d'une prochaine séance du conseil des ministres.

9. Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).

10. Faisant suite à l'adoption de loi n° 2021-033 relative aux marchés publics et de la loi n° 2021-034 relative aux contrats de partenariat public-privé, l'Autorité de régulation des marchés publics se modernise pour réguler l'ensemble de la commande publique en République togolaise.

11. Cette réforme renforce l'autonomie de cette institution et améliore son mode de fonctionnement afin de pouvoir faire face aux défis posés par la régulation de la commande publique notamment la célérité, la transparence et l'efficacité.

12. Le conseil a enfin examiné et adopté le projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds national de promotion culturelle (FNPC).

13. Dans le but de renforcer la chaîne de valeur culturelle à travers la professionnalisation du secteur et l'émergence de véritables industries culturelles et créatives, sources de richesses et d'emplois, le FNPC créé par la loi doit être opérationnalisé.

14. Constituant une innovation, les nouvelles

dispositions du FNPC permettront un accroissement des ressources et l'élargissement du domaine d'intervention du fonds afin d'assurer un meilleur soutien aux acteurs du monde culturel et artistique. Le Fonds national de promotion culturelle remplace le Fonds d'aide à la culture.

II. Au titre des communications,

15. Le conseil a écouté une communication relative à la mise en œuvre du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP) ; présentée par le ministre du développement à la base, de la jeunesse et l'emploi des jeunes.

16. Cette communication a pour but de présenter au conseil le bilan de la mise en œuvre du PAEIJ-SP après six (06) années et solliciter ses orientations pour la pérennisation des acquis. En effet, ce projet avait pour objectif de renforcer la base agro-industrielle du pays à travers l'amélioration de l'employabilité des jeunes et le développement de l'entrepreneuriat agricole.

17. Au total, plus de dix-huit (18) milliards FCFA de crédits ont été octroyés aux jeunes entrepreneurs. Les PME-PMI ainsi appuyées ont généré au total près de soixante et un (61) milliards de francs CFA au cours des (03) dernières années d'activités permettant de créer 55.000 emplois permanents et plus de 750.000



À l'entame du Conseil des ministres, une minute de silence a été observée en hommage à ceux qui ont perdu la vie dans la localité de Kpékpakandji (préfecture de Kpendjari).

-  Examen en deuxième lecture du projet de décret portant code des marchés publics.
-  Examen et adoption d'un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation de la commande publique (ARCOP).
-  Examen et adoption d'un projet de décret portant organisation et fonctionnement du fonds national de promotion culturelle (FNPC).
-  Communication relative à la mise en œuvre du projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP). À travers ce projet, 18 milliards FCFA de crédits ont été octroyés aux jeunes entrepreneurs. Ces fonds ont généré 61 milliards de francs CFA au cours des 03 dernières années d'activités et permis de créer 55.000 emplois permanents et plus de 750.000 emplois temporaires.

f t i @GouvTg

emplois temporaires.

18. Le conseil a félicité l'ensemble des acteurs, en particulier les jeunes entrepreneurs, qui ont su saisir cette opportunité et a instruit pour un approfondissement des résultats du projet en vue de sa pérennisation.

**Fait à Lomé, le 11 mai 2022
Le Conseil des Ministres**

Administrations fiscales en Afrique :

L'ATAF fait l'état des lieux de la mobilisation des recettes internes

Lomé a abrité du 5 au 6 mai 2022, la réunion du conseil du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF). Une occasion qui a permis de faire d'une pierre deux coups, puisqu'il était également question d'une table ronde de concertation ouest-africaine sur la mobilisation des ressources en partenariat avec l'Office togolais des recettes (OTR).

Le thème retenu pour cette rencontre d'envergure est : " Renforcer la mobilisation des ressources régionales ". Le rendez-vous a permis pour les administrations fiscales participantes d'évaluer le travail réalisé en termes de mobilisation ces derniers mois. La mobilisation des ressources sur le plan sous régional n'a pas été passée sous silence.



Une vue des officiels lors de la rencontre. Au premier rang, CG de l'OTR, Kokou Tchodié

L'amélioration des pratiques dans la mobilisation des ressources a été le sujet phare qui a été exploré

lors de la table-ronde.

Philippe Kokou Tchodié, Commissaire général de l'OTR préside l'ATAF. Le Togolais et son équipe essaient depuis deux années, malgré le contexte de crise sanitaire d'impulser une dynamique en vue de la réalisation des objectifs de l'organisation.

" Il faut noter que cette première session de l'ATAF,

depuis l'avènement de la pandémie au Covid-19 qui a impacté négativement nos différents secteurs au point de baisser les financements de développement va permettre de trouver les moyens pour une mobilisation des recettes internes ", a-t-il indiqué lors des travaux.

Créée en 2008, l'ATAF est une organisation inter-gouvernementale. Elle sert d'interface de coopération entre les autorités fiscales africaines de 38 pays sur le continent.

M F

Forum des administrations fiscales ouest-africaines :

Les risques dans le secteur minier au cœur d'un atelier

Le secteur minier est un secteur à fort potentiel. Mais pas suffisamment exploité. Le sujet revient avec acuité. C'est ce qui sous-tend l'organisation de l'atelier communautaire de formation des inspecteurs des impôts de la sous-région.



Gautier Organisée du 9 au 13 mai 2022 à Lomé, par le Forum des administrations fiscales ouest africaines (FAFOA/WATAF), en collaboration avec la GIZ et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cette rencontre a pour objectif de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des participants afin de leur permettre de cerner le secteur fiscal, une niche fiscale sous-exploitée.

Le présent atelier va donner aux inspecteurs des impôts les rudiments nécessaires pour investir le secteur minier. Ses travaux revêtent donc un caractère important. C'est ce qui a incité M. Kossi Tofio, Directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances à inviter les

participants à s'investir dans les travaux de l'atelier.

" Parmi les grands chantiers engagés par l'Etat togolais, il faut noter principalement, le plan national de développement (PND), couvrant la période 2018-2022, visant à transformer structurellement l'économie togolaise. Pour ce faire, le chef de l'Etat a fait de son cheval de bataille le socle de développement inclusif en mettant donc l'accent sur le civisme fiscal de tous. A termes, l'OTR devrait mobiliser 35% des ressources globales de PND, en vue de sa mise en œuvre efficiente ", a souligné Philippe Tchodié Commissaire Général de l'OTR au lancement des travaux.

M F

La TVM

Taxe sur les Véhicules à Moteur reste obligatoire

SAUF
POUR LES VÉHICULES À USAGE COMMERCIAL



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Taxe d'habitation au Togo:

Pistes de réflexions pour booster sa collecte

Au départ, sa collecte dans notre pays était essentiellement limitée aux chefs d'entreprises qui, au moment de la création de leur structure, se doivent de la verser sur une base peu fiable et assez hasardeuse. L'on parlait à l'époque de la Taxe de Résidence (TR). Puis, à compter de l'année en cours et à la faveur du vote d'une loi sur le code général des impôts, elle fut élargie aux différentes couches socioprofessionnelles disposant au moins d'un compteur électrique.

Ainsi, à la fin de chaque mois, la facture d'électricité inclut toujours une rubrique consacrée à cette taxe. L'argent ainsi collecté par la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET), sera reversé à l'Office Togolais des recettes qui en a réglementairement la charge. L'objectif d'un tel détour en passant par cette compagnie, est précisément de parvenir à imposer le maximum possible de citoyens qui, depuis toujours, ont échappé à la nasse de l'État.

Mais à voir de près, même



La taxe d'habitation

avec la CEET à la rescousse, la collecte de cette taxe ne pourra être ni juste, ni conséquente. Elle ne peut être juste tout simplement parce qu'il n'existe, jusqu'à preuve du contraire, des critères objectifs et maîtrisés d'évaluation et de répartition des différentes catégories de contribuables à

cette taxe, même si des montants précis sont définis par cette loi par type d'habitation.

Les maisons dans notre pays étant construites de façon désordonnée, souvent sans permis de construire, il est difficile pour l'État et pour les collectivités locales principales bénéficiaire de cette taxe, d'identifier avec justesse, les différentes habitations meublant chaque quartier. Cette faiblesse empêche donc l'État de fixer à chaque concession, les montants justes à verser au titre de cette taxe rattachée à l'habitat.

Elle ne peut non plus être conséquente parce que la couverture du courant électrique alimenté par la cette compagnie n'est aucunement efficiente. Il existe, même dans la capitale Lomé, plusieurs quartiers non encore couverts par les services concédés notamment, l'eau, l'électricité, le téléphone, la fibre optique etc. Les populations de certaines localités sont bien obligées de recourir soit à des panneaux solaires, pour ceux qui en ont les moyens, soit à ce phénomène communément appelé "toiles d'araignées" qui consiste à tirer de façon artisanale, le courant électrique d'une maison à une autre ou même d'une localité

Suite à la page 7

GALA DES 100 ENTREPRISES LES PLUS DYNAMIQUES DU TOGO

En Direct sur TVT et 5 Chaines TV en AFRIQUE

27 MAI 2022

HOTEL 2 FEVRIER LOMÉ

ÉVÈNEMENT MAJEUR DE PROMOTION DES ENTREPRISES

Logos of sponsors and partners: COFIE, AFRICAN LEASE, Ottica, KYA-ENERGY GROUP, FORMATEC, CTR, EEBTP, TdE, CAGECFI, IOKA, iP Net Institute of Technology, Next Generation IT Professionals, VIP MODE, AZ SOLUTIONS ENTREPRISES, LE NOUVEAU REPORTER, TAXI, Lfrii, OCAR TOGO, TVE, Delta TV, L'ÉVEIL, TOGOREVEIL, ISBA, tm, SAVOIR NEWS, LOMÉBOUCHE INFO, LIBERAL.

INFOLINE: 00228 92 62 04 02 / 00228 97 24 82 79

Celebrons la performance et l'innovation

www.galatop100afric.com

Deux Trafiquants spécialisés dans le commerce illégal d'ivoires déferés à la prison civile de Lomé

Deux présumés trafiquants spécialisés dans le commerce illégal de défenses d'éléphants arrêtés en possession de deux défenses d'éléphant le vendredi 6 mai dernier dans un quartier périphérique de la capitale du Togo, ont été déferés mardi 10 mai 2022, à la prison civile de Lomé.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques, les nommés YACOUBOU Issaka et MOUKAILA Saidou, tous de nationalité togolaise, sont d'abord mis en garde à vue à l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), avant d'être déferés à la prison civile de Lomé, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourent une

peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Les deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, ont d'abord été interpellés par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de deux défenses d'éléphants qu'ils ont mis dans un sachet dissimulés sous les aisselles.

Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la

viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes. Les produits de chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendues par la suite à des trafiquants, qui s'occupent de leur commercialisation illicite à travers des réseaux de trafiquants plus importants. En réalité, le braconnage est encouragé par les trafiquants, qui fournissent aux braconniers armes, munitions et outils pour la chasse. Le



Les deux présumés trafiquants

braconnage est la partie émergée de l'iceberg, alors que le manque d'intérêt flagrant pour la partie immergée, soit les trafiquants, permet aux braconniers de continuer à prospérer.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code

dispose : " La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ".

Et, l'article 796 de ce même code énonce en ses dispositions : " Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines "

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

Rappelons que l'opération d'arrestation a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

EAGLE-Togo

Luc Abaki

Taxe d'habitation au Togo:

Pistes de réflexions pour booster sa collecte

Suite de la page 6

à une autre, sans pour autant disposer de compteurs électriques.

Les autres, qui sont totalement dans l'impossibilité d'une telle gymnastique hautement risquée pour leur propre sécurité, vivent et dorment carrément dans l'obscurité, exposés à l'attaque des reptiles et de toutes les bestioles nuisibles à la vie et la santé humaine. Il est clair que tous ces individus ne figurant pas dans le fichier de la CEET, échappent naturellement au versement de cette taxe.

Si une telle évidence est dégagée dans notre propre capitale qui constitue la vraie vitrine du pays, l'on imagine alors volontiers les réalités que vivent les populations des autres villes de l'intérieur où l'Etat, pour l'instant, est impuissant face à la pression démographique et à l'occupation disparate des terres dans le pays.

Ainsi malgré les multiples efforts consentis à cet effet par nos gouvernants, sous la houlette du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, la capacité de l'Etat à fournir ces commodités aux différentes populations est encore réduite.

Au-delà de ces éléments ainsi évoqués, il se trouve que la collecte de cette taxe dédiée au logement intervient

au moment où, beaucoup d'habitants ne disposent pas encore de moyens adéquats pour se construire vraiment un abris digne de ce nom, alors que faisant face à plusieurs défis, la politique de logement qu'envisagent les gouvernants n'est pas encore opérationnelle avec des effets directs sur le terrain.

Du coup des centaines de milliers de personnes vivent dans l'insalubrité totale, en pleine capitale, sans les commodités de base, et dans des taudis. Par voie de conséquence, l'idée de l'instauration d'une taxe d'habitation passe un peu mal dans l'esprit de ceux-ci, d'où l'incivisme fiscal qui s'observe sur le terrain.

Il apparaît donc certain qu'un besoin de réorganiser ce secteur de l'habitat s'impose désormais avec acuité afin de permettre à l'Etat de maximiser en retour, la collecte de cette taxe sur le logement, ainsi rendue indispensable par l'impératif pour l'Etat et les collectivités locales, de mobiliser conséquemment de ressources devant servir à l'accomplissement de leurs charges régaliennes.

Alors, que faut-il faire concrètement pour résorber définitivement le problème, réduire l'incivisme fiscal et donner davantage aux citoyens, le net sentiment qu'ils

ne sont aucunement laissés pour compte et bénéficient effectivement de l'attention ferme des gouvernants ?

Il importe d'abord et avant tout, de disposer d'un fichier national comportant avec précision et exactitude, tous les citoyens vivant sur le territoire national. Cela permet aux gouvernants d'avoir une idée claire de la masse populaire occupant le territoire et ainsi d'évaluer avec plus d'efficacité, les besoins de ces derniers. Un tel fichier constitue déjà un baromètre de catégorisation des individus occupant le territoire, de sorte à n'imposer efficacement les taxes qu'à ceux qui les méritent réellement, en vue d'épargner les plus vulnérables qui vivent continuellement dans la précarité ambiante.

Il est certes vrai que l'Etat dans sa feuille de route actuelle, nourrit déjà une telle ambition en vue de sortir des milliers de personnes de l'anonymat en les fichant clairement et en les répertoriant dans le registre complet des occupants du territoire. Mais le pesanteurs exogènes de ces dernières années, caractérisées par la pandémie et aujourd'hui les opérations militaires en Ukraine qui déstructurent toutes les économies du monde, ont ralenti la matérialisation effective de ce projet combien important et



La puissance de La Fibre pour tous!

À partir de
15000 FCFA / mois

La Fibre

119/888

ou en agence/commercial itinérant



Offres	Silver	Gold	Platinum
Débits	Jusqu'à 10 Mbps	Jusqu'à 25 Mbps	Jusqu'à 60 Mbps
Tarifs	15 000 FCFA / Mois	25 000 FCFA / Mois	30 000 FCFA / Mois

Installation gratuite. Frais d'accès : 25 000 FCFA (activation du service et mise à disposition d'un modem WIFI). Offres soumises à conditions.

Avancer. Pour vous. Pour tous.

togocom.tg   



Récépissé n°0254/29/10/04 HAAC

L'ÉVEIL
de la nation

Siège : Agbalépédogan, non loin de la Pharmacie Vigueur
Tél: (00228) 22 32 85 95
Directeur de Publication:
Sama T. DJOBO

Rédaction:
Biva KPELAFIA,
Sam DJOBO,
Moudjib FALANA
Gautier A.
Kahf DJOBO (Stagiaire)

Secrétariat :
AGBERE Takira
Imprimerie:
La Colombe
Tirage :
2.500 exemplaires